

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/150495
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1738/s.342
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Laneau, 5 - Ecole maternelle Léopold Ier. Abattage de sept arbres.
(Permis d'urbanisme. Dossier traité par Mme C. Defosse).

En réponse à votre lettre du 9 février 2004, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 février 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Pour rappel, l'école maternelle Léopold Ier émerge au périmètre de protection de l'ancienne maison communale de Laeken, monument classé. Après examen du dossier, la CRMS estime que les défauts invoqués pour l'abattage ne sont pas fondés sur une expertise sérieuse et que les problèmes exposés relèvent davantage d'un manque d'entretien de la part des responsables de la Ville de Bruxelles.

La CRMS regrette la contradiction du projet entre la valeur intrinsèque des arbres qui nécessitent un entretien et le projet de jardin à vocation pédagogique. Elle encourage le pouvoir organisateur à documenter leur histoire en resituant leur présence dans le contexte de la propriété afin d'en tirer le meilleur parti possible. La seule nuisance possible pourrait consister en l'ombrage pour les voisins. Cet ombrage constitue néanmoins pour eux et pour les élèves un avantage sérieux en cas de périodes caniculaires.

La CRMS réclame, dès lors, une intervention consistant dans l'élagage de toutes les branches mortes du chêne et des érables occupant la cour de récréation, et ce au moyen d'une taille douce.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.